

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RELEVÉ DE CONCLUSION DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2010

Membres présents : MM.JP TIXADOR, président, A.RENART, vice-président, A. BATTLO, M.COLOMER, L.LAFONT, L.MUNOZ.

Membres absents représentés ME A. FOLLIARD, pouvoir à M JP TIXADOR, M A. LABERTY, pouvoir à M.A.RENART.

Membre absents MM A.NOE ET P.PLUSQUELLEC.

Présents sans voix délibérante : ME J. ARMENGOU, Maire et M.P.FAUVEAU, directeur,

Date de convocation : 30 novembre 2010

Le quorum atteint, le président ouvre la séance à 18 heures.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.A.RENART est élu à l'unanimité

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA SÉANCE DU 29 JUILLET : approuvé à l'UNANIMITÉ

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Le directeur précise qu'il s'agit d'un document obligatoire mis à jour avec l'aide de P.RUFFAT, directeur de Groupement des Régies de l'Ariège. Ce document aborde, en particulier, le problème des **fraudes** initialement prévu à l'ordre du jour (§9) et celui des **impayés**. Ce dernier point étant à l'ordre du jour, le directeur précise les difficultés sans fin rencontrées pour obtenir les informations de la part de la Trésorerie permettant les actions de réduction ou de coupures prévues par la Loi, on espère que HELIOS permettra de trouver quelque efficacité. M le Trésorier étant retenu par ailleurs, il est difficile de poursuivre ce thème plus avant. Les **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ.**


TARIF DE MAIN D'ŒUVRE POUR TRAVAUX HORS CATALOGUE DE PRESTATIONS : il s'agit des travaux particuliers commandés par les clients ne figurant pas dans le « Catalogue de Prestations ». la proposition est de facturer la main d'œuvre 30€ HT de l'heure et 8€HT pour les déplacements, cette dernière somme sera reversée à la Commune pour l'utilisation du véhicule : **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

STAGE ÉCLAIRAGE PUBLIC : une discussion a lieu sur la nécessité de regrouper les moyens des communes en personnel et en matériel pour réduire nos coûts. S. ALIBERT est volontaire pour effectuer un stage de formation à SAINT-AFFRIQUE, coût 580€ plus transport et hébergement : **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**M.ALIBERT fera, en outre le prochain stage CACES.

LOI NOMÉ : le directeur informe le Conseil sur les grandes lignes de cette Loi qui introduit de réelles nouveautés dans la vente d'électricité, notre participation à ALTERNA nous permettra de faire face à certaines de ses exigences, de plus cette Loi rend la mise en commun de personnes et de matériels de plus en plus nécessaire.

DÉMARCHES AUPRÈS DES MAIRES le président expose la démarches commune de MME le Maire, de lui-même et du directeur auprès des maires des communes voisines pour tenter de mutualiser nos moyens sur les régies d'électricité, l'eau,

 Régie électrique : 10 avenue LAX- F-66210 LA CABANASSE

 00 33 (0)4 68 04 11 35  00 33 (0)4 68 04 25 08

 contact@regicab.fr ou regie-la-cabanasse@wanadoo.fr

<http://www.regicab.fr>


RÉGIE ÉLECTRIQUE DE LA CABANASSE

l'assainissement et l'éclairage public, ces moyens seraient rentabilisés par la création d'une direction commune assumées par une personne qualifiée capable de mettre en œuvre la politique arrêtée par les élus et de conseiller ces derniers. Il souligne **qu'il ne s'agit, en aucun cas, de créer un « super organisme », les diverses structures existantes persisteraient avec leurs instances, leurs gouvernances actuelles et leurs statuts. Autrement dit, les élus garderaient toutes leurs prérogatives mais pourraient prendre leurs décisions après avis et conseils d'une personne qualifiée chargée de l'exécution de ces décisions, cette même personne disposant pour cela des moyens techniques mutualisés.**

Ce type d'accord se rencontre dans de nombreux points du territoire et, en particulier, là où existent des régies d'électricité. Le président reprend les observations de M NOÉ transmises par courriel pour montrer qu'il s'agit d'une interprétation erronée de cette démarche. Il souligne l'intérêt pour la Commune de garder une régie qui assure un service public de proximité, un emploi et la gratuité de l'électricité pour l'éclairage public, de plus, la Commune ne serait plus maître de ses décisions concernant la gestion des lignes car elle devrait adhérer au SYDEL qui gèrerait les fonds nécessaires. LE CA APPUIE LA DÉMARCHE DONT LA RÉUSSITE DÉPEND DES ÉLUS.

GROUPEMENT DES RÉGIES : le directeur informe le Conseil que les directeurs réunis à PERPIGNAN ont décidés d'initier une démarche permettant de se regrouper pour mettre nos moyens en commun, il a, une fois encore, demandé l'aide de P.RUFFAT qui nous a fait parvenir un certain nombre de documents fondateurs, une réunion avec lui aura lieu, pour en débattre, à FONTPÉDROUSE au début 2011. Une proposition sera élaborée et présentée aux élus qui décideront.

SITE INTERNET : le directeur présente le site <http://www.regicab.fr> et demande à chacun de le faire connaître et de bien vouloir communiquer critiques (constructives !) et suggestions.

LE PRÉSIDENT remercie tous les participants et tous les partenaires de la régie pour l'aide apportée, il indique qu'en découvrant toutes les arcanes et la complexité du marché de l'électricité il s'est intéressé et impliqué dans notre petite régie dont il espère, pour le bien de la Commune qu'elle persiste encore longtemps. Il souhaite à tous de très bonnes fêtes.

Le secrétaire de séance

président

le

A.RENART

TIXADOR

JP